

# PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du 08 avril 2022

COMMUNE DE MOISSANNES

En présence de

Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur ESPINASSE Jérôme, Madame PIARROUX Audrey, Madame PERPILLOU Angélique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Madame DESAGE Angélique et Monsieur BARRAUD Jean-Luc, Monsieur NARD Sylvain, Monsieur LASSENE Jérôme.

Absents

Secrétaire de séance

Madame Audrey PIARROUX

Approbation du procès-verbal

Sans observation, le procès-verbal du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité avec 11 Pour.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 31 mars 2022,

**Finances :**

- Affectations des résultats,
- Budgets 2022 (M14, EAU).

**Questions diverses**

Heure de clôture

Conseil municipal clôturé à 21h22

---

## 1- Affectation des résultats

---

Dans le cadre de la procédure budgétaire, il convient, une fois que le compte administratif est adopté, de procéder à l'affectation des résultats sur les budgets primitifs.

### 1) Budget commune M14

Le compte administratif 2021 de la commune à sa clôture présente, à la section fonctionnement un excédent de 24 070,85 £ et à la section investissement un déficit de 160 256,96 £.

Les restes à réaliser 2021 au niveau des dépenses d'investissement se montent à 1 600,34 £ et au niveau des recettes d'investissement se montent à 46 000 £.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votes exprimés l'affectation du résultat du budget principal. Pour 11 Contre 0.

### 2) Budget annexe Eau

Le compte administratif 2021 du budget annexe eau à sa clôture présente, à la section fonctionnement un excédent de 35 989,01 £ et à la section investissement un excédent de 1 17 305,72 £.

Il n'y a pas de restes à réaliser 2021 au niveau des dépenses et des recettes d'investissement.

Par conséquent, il n'y a pas de besoin de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votes exprimés l'affectation du résultat du budget annexe Eau. Pour 11 Contre 0.

---

## 2- Vote des budgets primitifs 2022

---

Monsieur le maire présente les budgets primitifs comme suit :

### 1) Budget commune M14

#### Section de fonctionnement

#### DÉPENSES

011- Charges à caractères général	143 539,00 £
012- Charges de personnel, frais assimilés	324 250,00 £
65- Autres charges de gestion courante	26 260,00 £
66- Charges financières	8 760,00 £
67- Charges exceptionnelles	100,00 £
014- Atténuations de produits	3 539,00 £
023- Virement à la section d'investissement	94 808,85 £
<b>TOTAL</b>	<b>601 256,85 £</b>

## RECETTES

70-Produits services, domaine et ventes div.	18 015,00 £
73- Impôts et taxes	344 158,00 £
74- Dotations et participations	169 208,00 £
75-Autres produits de gestion courante	22 005,00 £
76- Produits financiers	16 000,00 £
77-Produits exceptionnels	7 800,00 £
02-Résultat reporté	24 070,85 £
<b>TOTAL</b>	<b>601 256,85 £</b>

## Section d'investissement

Le budget s'équilibre à 224 157,30 £.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votes exprimés le budget 2022 de la commune. Pour 11 Contre 0.

### 2) Budget annexe Eau

#### Section de fonctionnement

## DÉPENSES

011- Charges à caractères général	71 690,50 £
65- Autres charges de gestion courante	500,00 £
014- Atténuations de produits	6 000,00 £
67- Charges exceptionnelles	400,00 €
042-Opération ordre transfert entre sections	13 711,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 302,10 £</b>

## RECETTES

70- Ventes produits fabriqués, prestations	54 100,00 £
75-Autres produits de gestion courante	1 034,66 £
77-Produits exceptionnels	1 113,25 £
042- Opération ordre transfert entre sections	65,18 £
002- Résultat reporté	35 989,01 £
<b>TOTAL</b>	<b>92 302,10 £</b>

## Section d'investissement

Le budget s'équilibre à 131 759,99 £.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votes exprimés le budget annexe eau 2022. Pour 11 Contre 0.

---

### 3- Questions diverses

---

- J-L BREGAINT, demande la révision du tarif de la cantine pour les enfants. En effet, il précise qu'il serait judicieux de mettre le tarif identique à la commune de Sauviat vu que la commune sera en RPI en septembre 2022. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des votes exprimés accepte de mettre le tarif de la cantine à 2,80 £ à compter de septembre 2022.
- S. NARD, informe qu'il a reçu un appel d'un service de formation pour les élus pour effectuer une formation concernant l'intercommunalité. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable.

Le Maire,  
**Jean-Louis BREGAINT**

